

— L'autre bataillon du 46^e régiment de ligne, quatre compagnies du 29^e, les convalescents et les libérés des 42^e, 54^e et 58^e ont été embarqués sur des bâtiments de transport.

— M. le comte St.-Léger Bemposta arrivant d'Égine a passé ici. Il se rend au quartier général où le rappellent ses fonctions d'aide-de-camp de S. S. le général en chef.

Ce jeune capitaine croyait avoir terminé sa mission en remettant à Poros entre les mains du gouvernement grec les esclaves qu'il avait rachetés en Égypte; mais il lui a fallu conduire lui-même ces malheureux à Égine. Là ils ont été déposés au lazaret. M. le comte St.-Léger heureux et fier d'être le dispensateur des bienfaits du Roi de France, a pourvu à leurs premiers besoins; il a frété un bâtiment qui conduira soixante Candiotes dans leur patrie, et il a dirigé le plus grand nombre possible vers leurs foyers.

Enfin, dans l'espérance de retourner en Égypte, il y a recueilli des listes complètes de tous les Grecs qui gémissent dans l'esclavage; les fonds mis à sa disposition ne sont pas épuisés, et il tâcherait surtout de rendre à la liberté et à leur patrie les esclaves que les marchands d'hommes traînent brutalement de bazar en bazar. (Voir l'article de Poros.)

POROS.

Monsieur le Président!

Le Roi notre auguste maître, dont la main bienfaisante s'étend partout, où il y a des infortunés à secourir, nous a envoyés en Égypte pour rendre à la liberté et à leur patrie les Grecs que nous y trouverions en esclavage, et qu'il nous serait possible de délivrer.

Nous avons dû, conformément à ses intentions généreuses, nous attacher à racheter de préférence les femmes et les enfants, et en général ceux dont le sort inspire d'autant plus de pitié qu'ils ont moins de force physique pour y résister.

Pendant un séjour de trois mois au Caire, et à Alexandrie, nous avons été assez heureux pour obtenir la liberté de cinq cents femmes ou enfants.

Sur ce nombre deux cents à peu près ont voulu rester en Égypte, ils y ont obtenu des chrétiens, et y ont une existence assurée, et l'acte qui constate leur liberté a été déposé chez le Patriarche d'Alexandrie, où ils le trouveront quand ils voudront en faire usage.

Les trois cents autres sont arrivés avec nous et nous venons les remettre entre vos mains. Veuillez, M. le Président, leur faciliter les moyens de retourner bientôt dans le sein de leurs familles afin que rien ne manque à leur bonheur, et qu'ils puissent, de concert avec elles, adresser des vœux au ciel pour l'auguste Souverain auquel ils doivent une nouvelle existence.

Nous avons l'honneur de joindre ici un état nominatif des Grecs que nous ramenons d'Égypte, et nous prévenons en même-temps V. E. que nous tenons à sa disposition des vivres suffisants pour assurer leur existence pendant trois semaines ou un mois.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur le Président,

Le Gros,

Attaché au ministère des affaires étrangères en France.

Cte St Léger Bemposta,

Aide de camp du lieutenant général marquis Maison.

Poros, le 11 décembre 1828.

A bord du brick du Roi Le Nestor.

GOVERNEMENT GREC.

LE PRÉSIDENT DE LA GRECE

A M. le Gros, et à M. le comte St. Léger Bemposta

Messieurs!

Il m'est bien agréable d'avoir à répondre à la lettre que vous venez de m'adresser et qui m'an-

nonce l'exécution d'une des mesures bienfaisantes que le Roi votre auguste maître a daigné prendre en faveur de la Grèce.

Descendant de Saint Louis, il rappelle aujourd'hui les vertus et la piété de ce grand Souverain, en rachetant des chrétiens de l'esclavage, en tendant partout une main secourable à l'humanité souffrante. De tels actes appellent les bénédictions de la Providence sur le prince qui les exerce, et sur les peuples qui sont gouvernés par lui.

Vous avez eu le bonheur, messieurs, de remplir une mission dont le souvenir est gravé à jamais dans le cœur de ceux que vous avez rendus à leurs familles et à leur patrie.

En prenant des mesures pour garantir la conservation de leur liberté aux captifs rachetés qui sont restés en Égypte, vous avez fait, messieurs, tout ce qui était en votre pouvoir pour remplir dans toute leur étendue les vœux magnanimes de sa Majesté très-chrétienne.

Leur accomplissement dans cette circonstance vous donne des droits à la reconnaissance de la Grèce, et je me félicite, messieurs, d'en être l'organe.

J'ai donné des ordres aux autorités à Égine pour que les personnes ramenées par vous fussent rendues à leurs foyers. Les enfants seront élevés dans l'institut des Orphelins.

Agrérez, messieurs, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

Le président

J. A. CAPODISTRIA.

Le secrétaire d'État

S. TRICOUPIS.

La lettre adressée sur votre ordre, S. E. l'ambassadeur de S. M. E. à S. M. le Président est extraite du journal de Poros. L'acte de barbarie qui en fait l'objet est sans doute plus blâmable que depuis longtemps on n'a pu reprocher aux Grecs. Toutefois, à l'exception de quelques Albanais du mont Olympe, les Souliotes natifs des mêmes contrées que les Albanais ne se distinguent par ordinairement de ces cruautés que les hommes civilisés ne sauraient excuser, mais que le cœur de l'homme conçoit, quand elles sont exercées comme de justes représailles par des infortunés tels que les Ipsariotes et les Missolonghiotes qui ont vu à leurs pieds, pères mères, femmes et enfants, massacrés par l'impitoyable Turc, encore altéré de sang, alors même que la fureur du combat était apaisée.

Au reste, cette circonstance est une nouvelle preuve de la ressemblance entre les Grecs modernes et leurs ancêtres. Le lecteur d'Homère se rappellera les provocations lancées de part et d'autre avant le combat, et le triste sort réservé aux prisonniers que la chance de la guerre faisait tomber aux mains de leurs adversaires.

Monsieur le Comte,

Depuis que j'ai eu l'honneur de voir Votre Excellence, j'ai été informé, de manière à ne laisser aucun doute, que quelques-uns des Turcs faits prisonniers en Romélie et amenés il y a quelques jours à Égine au nombre de soixante, avaient été marqués au front d'un fer rouge par ordre du commandant qui les a pris.

Ma présence ici et le caractère public dont je n'ai jamais cessé d'être revêtu vis-à-vis la Porte Ottomane, m'imposent le besoin de faire part avec toute franchise à Votre Excellence des sentiments pénibles que m'a fait éprouver une conduite si opposée aux usages honorables de la guerre et aux principes de l'humanité; et je vous serai infiniment obligé, monsieur le Comte, si vous voulez bien me communiquer les mesures que vous avez sans doute l'intention d'adopter, pour montrer votre désapprobation d'une telle barbarie, et pour empêcher qu'elle ne soit réitérée dans la suite. Les sentiments bien connus de Votre Excellence me sont autant de garanties que l'objet de cette lettre sera dûment apprécié, et je profite de cette

occasion pour vous renouveler l'assurance de ma profonde considération,

STRATFORD CANNING.

Poros, le 11 (25) novembre 1828.

A Son Excellence

Le Président de la Grèce.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'espère que Votre Excellence ne doute nullement de la profonde peine que j'ai éprouvée en apprenant l'action déplorable qui a donné lieu à la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser avant-hier. Elle ne doutera non plus des mesures que j'ai prises pour que de pareils attentats ne soient plus commis. Elle me permettra en attendant, de lui joindre ici les extraits de deux rapports officiels. L'un explique le motif de la barbarie dont quelques-uns de nos soldats se sont rendus coupables; l'autre vous prouvera, monsieur l'ambassadeur, que l'armée et son chef ont pour règle des principes d'honneur à l'égard de l'ennemi.

Il ne me reste qu'à remercier Votre Excellence du bienveillant intérêt qu'elle veut bien professer pour la Grèce. La lettre, à laquelle j'ai l'honneur de répondre, en fournit une nouvelle preuve.

Je profite de cette occasion pour vous renouveler, monsieur l'ambassadeur, l'assurance de ma profonde considération.

J. A. CAPODISTRIAS.

Poros, le 13 (25) novembre 1828.

A Son Excellence

L'Ambassadeur STRATFORD CANNING.

Extrait d'un rapport adressé à S. E. le Président par le commissaire extraordinaire du département des Sporades Occidentales.

Cinquante-cinq prisonniers, parmi lesquels se trouvent quelques officiers, sont arrivés aujourd'hui à Égine. Ils y ont été envoyés par le chiliarque Kito Tzavellas, sous escorte de quelques officiers de son corps. Un certain nombre de ces prisonniers porte sur le front une marque imprimée avec un fer rouge.

Il est de mon devoir de donner au gouvernement quelques éclaircissements sur cette affaire, pour qu'il puisse savoir comment elle est arrivée.

La manière de faire la guerre entre les Grecs et les Turcs est bien connue. Avant de commencer l'attaque, les combattants se provoquent mutuellement par des injures et des menaces. C'est ce qui a eu lieu dans cette occasion entre le bey Prévista et le chiliarque Tzavellas. Le premier fit savoir au chef grec que s'il osait s'avancer, s'il tombait vif en ses mains, il subirait un traitement dont il ne pourrait perdre le souvenir. Tzavellas répondit au bey qu'il lui conseillait fort de se retirer, parce qu'il s'emparait de lui ou de ses soldats, il leur mettrait une marque sur le front. La chance de la guerre a favorisé les nôtres. Je dois faire deux observations; la première qu'entre les prisonniers, il n'y a aucun officier qui soit marqué au front; la seconde, que la marque imprimée au front des soldats est si légère, qu'elle disparaît sous peu de jours sans laisser la moindre trace.

Égine, 8 (20) novembre 1828.

Extrait d'un rapport adressé à S. E. le Président par le stratarque Ipsilanti.

J'ai fait intimé à Mouchourdar-Aga, qui occupait la ville de Livadie, d'en sortir, et je lui ai offert une capitulation honorable. Il m'a demandé le terme de cinq jours pour me donner une réponse positive. Je me suis par conséquent mis en marche, et j'ai chassé les Turcs jusqu'au couvent de Saint-Elie. On m'a alors proposé une capitulation. Les officiers turcs et albanais sont sortis de la ville, et après que la convention a été signée, tous les soldats ont suivi leurs chefs. Le nombre de ces troupes est d'environ mille hommes, y compris la cavalerie.

Les Albanais se sont dirigés vers Zitouni, emmenant avec eux Mouchourdar aga, duquel

ils réclament l'arriéré de leur solde. Les Turcs ont pris la direction de Négrepont.

Les mille soldats, conjointement avec leurs chefs, ont signé un acte, par lequel ils s'engagent à ne plus porter les armes contre les Grecs dans la guerre actuelle. (Voir notre précédent numéro.

Livadie, 6 (13) novembre 1818.

Un de nos correspondants nous a envoyé la lettre ci-dessous, et nos lecteurs peuvent être assurés de son authenticité. Il paraît que lord Cochrane, en quittant la Grèce au mois de Janvier de l'année passée n'a eu d'autre motif que de hâter l'expédition des trois petits bâtiments à vapeur qui restaient toujours à Londres, parceque les fonds manquaient pour en achever la construction. Sa seigneurie est rentrée en Grèce au mois d'octobre dernier sur le *Mercury*. Les raisons données par S. E. le Président dans la lettre ci-dessous ont empêché que ses talents ne fussent employés pour l'avantage de la Grèce, et l'amiral désirait que les comptes de l'année passée fussent examinés. Une commission nommée à cette fin les a entièrement approuvés. S. S. se disposait à quitter la Grèce de nouveau sur une golette grecque qui lui avait été fournie par le Président, quand malheureusement la conduite de quelques subalternes a causé des différends entre L. L. E., E. sur lesquels nous nous abstenons de donner une opinion, en promettant toujours de mettre sous les yeux de nos lecteurs autant de correspondance que nous pourrions en obtenir.

S. S. a quitté Poros le 10 Décembre sur une corvette russe, que S. E. l'amiral comte Hédén a bien voulu mettre à sa disposition pour la conduire à Malte.

Milord,

J'ai tardé à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 16 novembre, parceque j'ai désiré en même temps porter à votre connaissance les arrangements qu'il est au pouvoir du gouvernement grec de vous proposer, pour satisfaire le désir que vous lui avez témoigné.

Il nous a été communiqué, Milord, que le commissariat général fut chargé de faire un rapport sur le travail de la commission qui s'est occupée des comptes relatifs à l'argent que vous avez reçu en Grèce de la part du gouvernement, aux sommes que vous avez avancées avant votre départ, et aux frais d'équipement du bâtiment à vapeur le *Mercury*.

Le rapport du commissariat général étant on ne peut pas plus favorable à la liquidation de ces comptes, qui ont tous été trouvés en règle, et comme ils sont indépendants de ceux qui peuvent avoir eu lieu en Angleterre, le gouvernement est disposé à procéder sans délai à la liquidation des comptes présentés à la commission d'Égine, ne doutant pas que lorsqu'il s'agira des seconds vous voudrez bien donner à la commission nommée à cet effet toutes les explications nécessaires.

Il vous propose conséquemment que sur 10654 thalers qui vous reviennent par une suite de cette liquidation, déduction faite des 600 thalers que le commissariat vous a déjà avancés, la moitié, c'est-à-dire 5017 thalers, vous soit payée à-présent et que vous vouliez consentir à recevoir l'autre moitié dans quatre mois.

Dans la conviction que vous voudrez bien accueillir ces propositions, il vous plaira de donner des ordres pour que la commission de la marine puisse prendre possession du bâtiment à vapeur le *Mercury*.

Espérant, Milord, d'avoir ainsi terminé cette affaire à votre satisfaction, il ne reste au gouvernement grec qu'à vous exprimer la reconnaissance de la nation pour les services que vous lui avez rendus, et pour la nouvelle preuve d'intérêt et de bienveillance que vous lui donnez par les propositions que renferme votre lettre du 16 novembre.

Ainsi que vous l'observez, Milord, le sort de la Grèce étant désormais sous la sauve-garde des grandes puissances de l'Europe, le gouvernement provisoire actuel ne peut entreprendre aucune opération militaire qui soit à la hauteur de vos talents et de votre grade. Il regrette conséquemment de ne pouvoir pas vous

offrir l'occasion de faire encore preuve des nobles et généreux sentiments qui vous animent en faveur de la Grèce.

Le gouvernement se fera un devoir de porter en son temps à la connaissance du congrès national l'offre que vous lui faites de lui céder vos droits sur la corvette *Hydra*, sur la golette *Athénais*, et sur les 20,000 livres sterling que la Grèce devait vous payer, lorsque son indépendance serait reconnue.

Il ne doute pas que le congrès n'apprécie à sa juste valeur tout ce que la nation vous doit même dans cette circonstance, et qu'il n'adopte les mesures que vous l'engagez à prendre afin de secourir les familles des marins grecs qui ont été la victime de la guerre.

L'avenir de la Grèce est entre les mains de Dieu et des puissances alliées; s'il sera ainsi que nous l'espérons, conforme à nos vœux, partout où vous serez, Milord, vous vous rappellerez assurément d'elle, et il vous sera agréable de lui être utile. Vous avez pris part à sa restauration, et elle vous placera, avec les sentiments d'une profonde reconnaissance, au nombre de ses premiers et généreux défenseurs.

Recevez, Milord, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Président,

signé J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'État,

signé S. TATCOVUS.

Poros, le 22 nov. (4 déc.) 1818.

NAPOLI DE ROMANIE.

— Une quarantaine rigoureuse a été établie à Hydra et Spetia, pour les navires de Morée. On n'a pu jusqu'à présent la même mesure ait été prise pour les navires s'étonne avec raison que les mesures de précaution prises pour empêcher l'entrée des plus exactes et surtout à l'égard de M. le général... ont rasé tout le terrain... qui avait reparé... (C'est l'ennemi.)

GRÈCE ORIENTALE.

Le rapport suivant nous est parvenu aujourd'hui du camp.

Excellence,

Les troupes du camp de Conidary vinrent d'effectuer une opération militaire, qui fait autant d'honneur à leur bravoure qu'à leur humanité, et j'espère que les détails que ce rapport contiendra ne sera pas sans intérêt pour V. E., et pour la Grèce en général. La ville de Vonizza contenait deux mille habitants que les Turcs y tenaient en esclavage, et que je me décidai d'arracher des mains de leurs tyrans.

Les troupes partirent du camp hier matin avant le jour, et se postèrent de manière à donner l'assaut dès que le jour paraîtrait, tandis que la flotille commandée par le capitaine Téniké se trouvait à la même heure devant Vonizza.

La ville située sur une colline est commandée par son château à demi coup de pistolet, et l'opération était périlleuse.

Nous attaquâmes sur deux colonnes par la droite et par la gauche. J'avais avec moi même un corps disponible pour agir selon les circonstances. Il était concerté que la flotille commencerait à canonner le château et à menacer la place d'une descente pour attirer l'attention des Turcs du côté de la mer.

J'avais fait embarquer sur la flotille à Coroni cent hommes du corps de Cazicojani pour débarquer si l'occasion s'en présentait. Il fallait chasser l'ennemi du bourg de Boncati tout près de la ville. L'ennemi connaissait parfaitement nos projets, chose difficile d'empêcher à cause du rapprochement des deux camps. Il fit de grandes préparations pour sa défense, chassa tous les habitants du bourg de Coucati et des maisons de la ville, et les renferma dans plusieurs maisons au centre de Vonizza. Dans chacune des deux grandes égli-

ses, il y avait jusqu'à huit cents âmes. Dès une heure avant le jour la canonnade commença de la flotille. Le château riposta. Nous avions à souffrir d'un inconvénient qui, je craignais, aurait fait manquer l'affaire. C'était la pluie violente qui ne cessait de tomber depuis que nous étions sortis du camp. Aussitôt que le jour s'éclaircit, nos troupes s'avancèrent. Celles de la colonne à la droite composée des corps de Tzongas, Vlacopulo et Dimotzelio se rendirent bientôt maîtres de Boucali, pendant que l'autre colonne composée des corps de Zerva, Gardikiotis Griva, et Giotti Varakiotti prirent poste à l'entrée de la ville. De l'autre côté par la route de Prévessa, à l'endroit appelé *Honza*, je me portai à la position de l'église de Saint-Jean. Dans ce moment-ci la pluie cessa, et la fusillade la plus vive recommença.

Les Turcs pleins de confiance et bien postés dans leurs tours, maisons et tambours, et soutenus par le feu du château dont la fusillade outrepassait notre colonne la plus éloignée se défendirent bien et à grands cris. Le feu de notre flotille étant uniquement dirigé contre la forteresse pour ne pas tuer les habitants de la ville que nous étions venus soustraire des mains des Turcs. L'ennemi s'en aperçut bientôt, en sentit l'importance et s'encouragea. Ayant observé que l'ennemi se défendit avec vigueur dans la forte position de la douane de la ville que ma droite attaquait de concert avec la flotille, je me portai immédiatement avec mon état-major à cette colonne. A peine y fus-je arrivé, et que j'eusse parlé aux troupes et aux braves de la marine, que les uns et les autres animés d'un courage invincible poussèrent un grand hurra, et se lancèrent sur les Turcs en dépit de tout obstacle. En dix minutes nous étions maîtres de ce poste. Ici périt le commandant turc de Boucali, Rehen-Aga et ses compagnons d'armes. Ici périt aussi glorieusement Tchaous-Aga Kisserati tué de la main du brave capitaine hydriote Joanni Marini. Le porte-drapeau du capitaine Carani a pris un étendard turc. Pendant cette belle affaire sa colonne de gauche attaqua et força la barrière nommée la *Castell*, repoussant les Turcs d'une porte à l'autre jusqu'à ce qu'ils eussent tiré du feu au château. Et beaucoup furent tués de la part de nos officiers et soldats sous nos ordres. Ainsi nous étions maîtres de la ville et les Turcs échappés de la bataille renfermés dans le château, je fis cesser le feu. Il nous restait de faire une opération des plus délicates, c'était de délivrer les habitants de la ville et de les sauver avec leurs effets; à ce devoir sacré j'employai les soldats et les officiers qui s'étaient le plus distingués au combat: et V. E. apprendra avec le plus grand plaisir, je n'en doute pas, que tout le monde s'est conduit comme si chacun avait sa famille parmi ces habitants, et rarement une ville prise d'assaut a fourni un tel exemple de modération et d'humanité de la part des vainqueurs.

Je n'ai qu'à ajouter que notre perte en tués et en blessés a été légère, vu les obstacles que les troupes de mer et de terre avaient à surmonter:

Signé le général en chef

R. CUVACH.

Au camp de Conidary, ce 15 (27) de 1818.

GRÈCE ORIENTALE.

Nous venons d'apprendre par une personne venant de Saloon, que les Turcs au nombre de trois mille partirent de Zéitouni et sont entrés à Livadie, où ils ont massacré beaucoup de monde et fait esclaves les femmes et les enfants qui s'y trouvaient. Les Grecs en trop petit nombre dans la ville n'ont pu faire une grande résistance. Les Turcs ont profité de l'absence du stratarque Ypsilanti, qui se trouvait à Salona, et de la repartition nécessaire de ses troupes dans les différentes provinces de la Grèce occidentale. Nous devons regretter que la forte position des Thermopyles ne soit pas occupée, ce qui aurait pu empêcher ce fâcheux événement.

Nous prévenons cependant nos lecteurs que cette nouvelle mérite confirmation.



AKAΔHMIA

AKAΔHMIA

ANNONCES
ET
AVIS DIVERS.

On trouve au bureau du journal des cartes de Turquie, de Grèce et de Candie sur différentes échelles. On s'y charge de commissions de librairie pour la France et autres pays de l'Europe; enfin on y fait imprimer en diverses langues et pour les administrations.

OUVRAGES NOUVEAUX

EN VENTE

A TOULON, CHEZ L. LAURENT,

LIBRAIRE-ÉDITEUR.

CONSTRUCTION ET USAGE de quelques Tables particulières pour abrégier les calculs d'astronomie nautique, avec l'application aux problèmes les plus utiles de la navigation; par M. J. A. MAZURE-DUHAMEL, premier professeur de l'école de navigation du port de Toulon, et conservateur de l'observatoire de la marine. 1 vol. in-4., fig. 5 fr. 50 c.

ORDONNANCE DU ROI sur le service des officiers, des élèves et des maîtres à bord des bâtiments de la marine royale; 1 fort vol in-18, 1828, broché.

---Cartonné.

Cette édition, d'un format plus commode pour le service que les éditions in-8., est la plus complète que l'on ait eue. Elle y est jointe une Table analytique raisonnée de tout l'ouvrage, et des règlements qui est le complément indispensable de cet ouvrage. Cette édition ne se trouve dans aucune autre édition.

LOIS PÉNALES pour l'administration de la justice à bord des vaisseaux du Roi, précédées d'un COMMENTAIRE SUR LEUR APPLICATION. 1828, 1 vol. in-18., broché.

On a réuni dans ce Recueil toutes les dispositions pénales sur lesquelles repose aujourd'hui l'administration de la justice à bord des vaisseaux du Roi. Rien n'en prouve mieux l'utilité que l'empressement de MM. les officiers de marine à se le procurer. Le gouvernement en a fait prendre un bon nom-

bre pour le service des vaisseaux. En moins de deux mois l'édition se trouve presque épuisée.

MANUEL DU PILOTE de la mer Méditerranée, ou Description des côtes d'Espagne, de France, d'Italie et d'Afrique dans la Méditerranée, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap Bon pour l'Afrique, et jusqu'en dehors du détroit de Messine pour l'Europe; traduit pour la côte d'Espagne et la partie correspondante de la côte de Barbarie, du Derrotero ou routier espagnol de Tofino; rédigé pour le reste par L. S. Bandin, lieutenant de vaisseau de la marine royale. 1828, 1 fort vol. in-8. 6 fr.

Le traducteur a parcouru de nouveau les parages dont traite l'auteur espagnol, et, s'affranchissant de la gêne du mot à mot, il a pu donner à cette traduction tout le développement dont elle était susceptible, en ajoutant des renseignements et des remarques dont les marins sauront apprécier l'utilité.

Entraîné par l'exemple, il a joint à sa traduction la description de toute la côte de France et d'Italie, jusques au dehors du détroit de Messine, et celle de la côte d'Afrique, depuis le cap Bougie où s'est arrêté Tofino, jusqu'au cap Bon, à l'E. de Tunis, y compris toutes les îles qui se trouvent dans ce vaste bassin.

L'auteur, qui possède un grand nombre de matériaux, se propose de continuer cet ouvrage et d'achever le tour de la Méditerranée; mais pour rendre ce nouveau travail digne de toute la confiance des navigateurs, il doit, au lieu de se servir des matériaux qu'il pourrait puiser dans des auteurs étrangers et déjà vieillis attendre le résultat des opérations faites dans cette partie de la Méditerranée par MM. Gautier, de Hell, Richard, Deloffre, Mathieu, Regnard, etc.

MANUEL DU JEUNE MARIN, ou Précis pratique sur l'armement, l'installation, le gréement et la manœuvre d'une frégate de 44 canons; par le même. 1828, 1 fort volume in-8., avec 6 planches. 7 fr.

L'auteur a choisi la frégate de 44 parce qu'elle tient à peu près le milieu entre les plus grands et les plus petits bâtiments de guerre. Il prend à sa mise à l'eau, et, après en avoir suivi l'armement, il la met en mer, où il la place dans toutes les situations qu'il a pu imaginer; enfin, il la reconduit au port pour la désarmer.

Cet ouvrage est à la portée de tous les jeunes gens qui appartiennent à la marine.

EXTRAIT ANALYTIQUE de la tactique navale. par M. Cassy, capitaine de frégate. 1 vol. in-18. 2 fr.

ON SOUSCRIT AU JOURNAL,

A PARIS, chez MM. { Cassin, rue Taranne, n° 12.
Bobée et Bingray, libr. rue de Richelieu, 14.
Dondey Dupré, id. rue de Richelieu, 47 bis,
LYON Babeuf, libraire.
MARSEILLE Camoin, id.
BORDEAUX Lavalley neveu, id.
TOULON Laurent, id.
LONDRES { Bolandi, id. 20, Berners street.
Treuttell et Wurtz, id.
VIENNE Schalbacher et Comp., id.
BERLIN Dunker et Humblot, id.
MUNICH Finsterlin, id.
AUGSBOURG Jenisch et Stage, id.
STUTTGARD A la librairie Cotta.
LEIPZIG Adolphe Bossange, libraire.
BERNE Burgdorffer, id.
GENÈVE Cherbulier, id.
BRUXELLES A la librairie parisienne.
AMSTERDAM Dufour et Comp., libraire.
HAMBOURG Perthès et Besser, id.
FRANCFORT Jugel, id.
STOCKHOLM Norman et Engstrom, id.
COPENHAGUE Gyldestal, id.
ST.-PETERSBOURG W. Graff, id.
ODESSA Sauron et Comp., id.
VARSOVIE Fabre Poirier, id.

A MOSCOU J. Gautier, libraire.
ROME De Romanis, id.
ANCÔNE Alberto Mercatelli, négociant.
MILAN Bocca, libraire.
TRIESTE
TURIN Pic, id.
GENÈS Yves Gravier, id.
FLORENCE Borghi et Comp., id.
LIVOURNE Vignozzi frères, id.
NAPLES Constantin Guaraccino, négociant.
MALTE Macgill, id.
CORFOU Ricardo Casati, id.
ZANTE Loque, id.
CONSTANTINOPLE D. N. Isckender, libraire.
SMYRNE Didier, négociant.
SALONIQUE
ALEXANDRIE (Égypt.) Clément, id.
PHILADELPHIE H. C. Carey et Lea, libr.
NEW-YORK Berard et Mondon, id.
BOSTON F. Sales, id.
BALTIMORE F. Lucas, id.
NOUVELLE-ORLÈANS Boimare, id.
ÉGÈNE A. Papadopoules.
NAPOLI DE ROMANIE Scoufo, avocat.
SYRA et ARCHIPÈL Joseph Stoli, chancelier du consulat d'Espagne.

DE L'IMPRIMERIE FRANÇAISE ET GRECQUE DE M. RAYBAUD.

ΑΚΑΔΗΜΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΑΙΩΝ

